



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mai 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

28 juillet 2017-27 juillet 2018

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par World Family Organization, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Ne laisser aucune famille de côté : collaboration des familles avec les autorités locales pour transformer les villes et les établissements humains en des espaces ouverts à tous, sûrs, résilients, durables, et composés de communautés solides

Au cours des dernières décennies, l'humanité a accompli des progrès sociaux sans précédent. Les progrès réalisés s'avèrent cependant contrastés. Partout dans le monde vivent des individus et des groupes d'individus qui ne peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et politique, laissés ainsi de côté. L'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'aspiration principale du Sommet mondial de la famille est d'associer les familles au processus de développement de façon qu'aucune ne soit laissée de côté.

D'ici à 2050, la population urbaine devrait pratiquement doubler, ce qui fera de l'urbanisation l'un des principaux moteurs de la transformation du XXI^e siècle. Les populations, l'activité économique, les interactions sociales et culturelles et les retombées environnementales et humanitaires se concentrent de plus en plus dans les villes, situation qui pose aux gouvernements et aux familles d'énormes problèmes de viabilité, touchant notamment le logement, les infrastructures, les services de base, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les emplois décents, la sécurité et les ressources naturelles.

World Family Organization, en partenariat avec le réseau mondial du Centre international de formation des autorités et leaders (CIFAL) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Département des affaires économiques et sociales, la Division du développement durable, la Division des politiques sociales et du développement social, le Bureau de l'appui et de la coordination du Conseil économique et social, le Service des organisations non gouvernementales et la Family Development Foundation des Émirats arabes unis, a réuni 167 représentants de gouvernements et de la société civile issus de 72 pays à l'occasion du Sommet mondial de la famille, qui s'est tenu dans le hall des Émirats du Palais des Nations Unis à Genève (Suisse) les 14 et 15 décembre 2017, afin de réfléchir sur le thème « Ne laisser aucune famille de côté : collaboration des familles avec les autorités locales pour transformer les villes et les établissements humains en des espaces ouverts à tous, sûrs, résilients, durables, et composés de communautés solides ».

Dans le cadre du soixante-dixième anniversaire de World Family Organization, le Sommet mondial de la famille de 2017 a axé ses activités sur le Nouveau Programme pour les villes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs de développement durable n° 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et n° 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), en mettant l'accent sur le fait que leur mise en œuvre au niveau local et au niveau de la famille présente une occasion exceptionnelle de mieux intégrer les besoins des communautés aux politiques publiques axées sur la famille et de renouveler ainsi l'espoir, l'harmonie, la cohésion sociale et la croissance économique, tout en garantissant l'inclusion et la durabilité.

Le Sommet mondial de la famille 2017 a mené à bien son programme, et ses participants ont approuvé à l'unanimité la Déclaration de Genève, laquelle recommande d'accorder la priorité aux enjeux liés à la famille dans le cadre des mesures prises aux niveaux national et régional et en particulier au niveau local, comme suit :

- Intégrer la perspective familiale dans la mise en œuvre des objectifs 11 et 12 pour faire en sorte que l'élaboration des politiques et la prestation des services soient axées sur la famille ;

- Promouvoir la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, adopté par les États Membres lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito en octobre 2016, qui réaffirme l'engagement mondial en faveur d'un développement urbain durable, étape essentielle de la réalisation et de l'adaptation du Programme 2030, de manière intégrée et coordonnée, avec la participation de tous les acteurs concernés ;
- Promouvoir l'élaboration de cadres nationaux qui favorisent des villes durables et des communautés solides en établissant des modes de consommation et de production durables au niveau local grâce à des plans de développement sectoriels ;
- Encourager les autorités locales, les communautés et les familles à adopter une approche participative leur permettant de collaborer dans le sens d'un engagement civique propice à l'émergence d'un sentiment d'appartenance et d'appropriation qui soit partagé par tous, et à envisager la mise en place de politiques qui accordent la priorité à la présence d'espaces verts et d'espaces publics de qualité, sûrs, ouverts à tous et accessibles, qui soient accueillants pour les familles ;
- Favoriser la cohésion sociale, l'expression culturelle, et la participation politique, et promouvoir l'intégration et la sûreté dans des sociétés pluralistes et pacifiques, où les besoins de tous les habitants sont satisfaits, et une attention particulière accordée aux besoins spécifiques des familles vulnérables ;
- Parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles en garantissant la participation pleine et effective et l'égalité des droits de celles-ci dans tous les domaines et à tous les niveaux de la prise de décisions ;
- Promouvoir une urbanisation maîtrisée, notamment des niveaux élevés de productivité, de compétitivité et d'innovation, en créant des emplois décents et en permettant l'accès de tous aux ressources et aux opportunités économiques et productives ;
- Repenser les méthodes qu'utilisent les autorités locales pour planifier, financer, développer, administrer et gérer les villes et les établissements humains, en prenant acte du fait que le développement urbain durable conditionne, dans une large mesure, le développement durable et la prospérité pour tous ;
- Faire que toutes les générations bénéficient de la planification urbaine inclusive, en favorisant les modes de logement et les espaces propices à l'interaction, au dialogue et à la coopération entre générations ;
- Sensibiliser les familles grâce à des campagnes régulières d'information, d'éducation et de communication qui utilisent des voies multiples, notamment les médias sociaux, et promeuvent des pratiques plus viables de consommation, étant donné que les pratiques, comportements et modes de vie quotidiens des familles se transmettent de génération en génération ;
- Encourager les familles à adopter des pratiques viables et à intégrer la durabilité dans leur vie quotidienne, y compris des activités d'agriculture urbaine ;
- Promouvoir pour tous et sans discrimination un accès équitable et économique à des infrastructures physiques et sociales de base durables, notamment des terrains viabilisés, des logements, des formes modernes et renouvelables d'énergie, des services de distribution d'eau potable et d'assainissement, une alimentation sans danger, nutritive et suffisante, des services d'évacuation des déchets, une mobilité

durable, des services de santé et de planification familiale, l'éducation, la culture et les technologies de l'information et des communications ;

- Veiller à ce que les services offerts au niveau local tiennent compte des droits et des besoins des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des migrants, des peuples autochtones et des communautés locales, selon le cas, ainsi que des autres personnes en situation de vulnérabilité ;
- Promouvoir les projets d'intérêt local de distribution aux familles nécessiteuses de denrées alimentaires collectées dans les restaurants (déchets).
- Encourager la production et l'utilisation des énergies renouvelables et abordables, ainsi que des infrastructures et des services de transport efficaces et durables, ce qui permettra de tirer parti des avantages de la connectivité et de réduire les coûts financiers, environnementaux et sanitaires d'une mobilité inefficace, de la congestion, de la pollution atmosphérique, des effets d'îlot de chaleur urbain et du bruit ;
- Promouvoir une planification et des investissements qui tiennent compte des questions d'âge et d'égalité des sexes, en vue de mettre à la disposition de tous des moyens de mobilité urbaine viables, sûrs et accessibles, ainsi que des systèmes de transport de passagers et de fret économes en ressources, et relier efficacement de la sorte les personnes, les lieux, les biens, les services et les perspectives économiques ;
- Défendre la protection, la conservation, la restauration et la promotion de l'écosystème, des ressources en eau, des habitats naturels et de la biodiversité dans les villes ;
- Promouvoir les partenariats public-privé et les partenariats avec les organisations de la société civile, qui constituent une stratégie essentielle de mise en œuvre des programmes élaborés aux niveaux national, régional et local pour réaliser les objectifs de développement durable ;
- Encourager la collaboration avec le secteur privé et les autorités locales pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales en matière de gestion de l'eau qui soient socialement équitables, durables et économiquement bénéfiques, tout en protégeant les écosystèmes aquatiques pour les générations actuelles et futures ;
- Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, en s'attaquant aux activités des entreprises et de la chaîne d'approvisionnement qui ont des conséquences sur les systèmes d'alimentation en eau, et en encourageant les parties prenantes à fournir de l'eau potable et des dispositifs d'assainissement ;
- Introduire les concepts du Programme 2030 et les objectifs de développement durable dans les plans stratégiques et budgétaires mis en place au niveau local pour appliquer les mesures visant à répondre efficacement aux besoins des familles, de façon à transformer les villes et les établissements humains en des espaces prospères, ouverts à tous, sûrs, résilients, durables et composés de communautés solides, sans laisser aucune famille de côté.